



- BULLETIN D'INSCRIPTION -

Règlementation acoustique et solutions
constructives bois

Date à définir – Orléans (45)

A RETOURNER PAR COURRIER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
PAR CHÈQUE À L'ORDRE D'ARBOCENTRE

Arbocentre - 2163 avenue de la Pomme de Pin – CS 40 001 – Ardon – 45075 ORLÉANS CEDEX 2

Entreprise :

Activité :

SIRET :

Nom(s) et prénom(s) du/des stagiaire(s) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Tél :

Oui, je souhaite participer à la formation « Règlementation acoustique et solutions constructives bois ».

Je joins à ce bulletin d'inscription le règlement par chèque libellé à l'ordre d'Arbocentre.

Association loi 1901, non assujettie à la TVA selon l'article 293b du CGI.

360 € Net correspondant au coût de la formation pour les **adhérents d'Arbocentre**

480 € Net correspondant au coût de la formation pour les **non adhérents d'Arbocentre**

Je souhaite qu'Arbocentre établisse une convention de stage

J'ai pris connaissance des questionnaires **Auto-évaluation avant l'entrée en formation et Profil et Adéquation avec les pré-requis** et je vous les retourne complétés.

Fait à, le

Signature

AUTO-ÉVALUATION AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

1. Sur une échelle de 1 à 5, comment qualifieriez-vous votre maîtrise du système constructif bois ?

1 = peu ou pas de maîtrise 5 = maîtrise confirmée



2. Sur une échelle de 1 à 5, comment qualifieriez-vous votre maîtrise de l'acoustique dans les bâtiments bois ?

1 = peu ou pas de maîtrise 5 = maîtrise confirmée



3. Dans votre pratique professionnelle, l'acoustique est-elle un point technique source de difficulté ?

oui non

Si oui, à quelle fréquence et sur quelle typologie de bâtiment :

PROFIL ET ADÉQUATION AVEC LES PRÉ REQUIS

NIVEAU D'ÉTUDES

- Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3^{ème})
- Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après obtention du BAC)
- Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC +2)
- Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 4)
- Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC +5)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Ouvrier – compagnon
- Employé
- Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Artisan – commerçant – chef d'entreprise
- Agriculteur exploitant

STATUT DE L'ENTREPRISE

- TPE moins de 10 salariés
- PME de 10 à 49 salariés
- PME de 50 à 250 salariés
- Plus de 250 salariés

OBJECTIFS VISÉS

- Développement / Elargissement des compétences
- Adaptation des compétences
- Reconversion vers un autre métier
- Evaluation des méthodes de travail

PRÉ REQUIS

Je suis un professionnel de la construction oui non